

CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023
COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du film lauréat Valeurs d'exemples « aménagement paysager Pont d'Aubenas »
- Conseil d'administration du 19 octobre 2023 : validation du compte rendu
- Budget
 - Convention pluriannuelle avec le Département
 - Présentation budget prévisionnel 2024
- Ressources humaines
 - Point d'actualité sur la convention collective nationale des CAUE
 - Recrutements en cours
- Projet d'orientation
 - Fil rouge 2024
- Questions diverses

Le 14 décembre 2023 à 18h00, le Conseil d'administration s'est réuni dans les locaux du CAUE à Privas.

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Wesley BAUDEZ, représentant du personnel du CAUE de l'Ardèche

Cécile BODDAERT, représentant la Direction Académique des Services de l'Education Nationale

Guy BOUCHER, adjoint au maire de Jaujac

Sandrine CHAREYRE, vice-présidente du CAUE de l'Ardèche, conseillère départementale, maire de St-Priest

Robert DUCHAMP, représentant le Syndicat des Architectes de l'Ardèche

Christian FEROUSSIER, Président du CAUE, vice-président du Département, maire de St-Fortunat-sur-Eyrieux

Patrick FOURCHEGU, maire de Boucieu-le-Roi

Ali-Patrick LOUAHALA, représentant l'Association des maires de l'Ardèche, maire de Gluiras

Brigitte MOREL, secrétaire du bureau CAUE de l'Ardèche

Hervé OZIL, administrateur du CAUE

Robert ROUX, 2ème vice-Président du CAUE

Jean-François VILVERT, Architecte des Bâtiments de France – UDAP de l'Ardèche

Conseil d'administration du 14 décembre 2023

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Équipe du CAUE de l'Ardèche :

Jérôme DAMOUR, directeur du CAUE

Isabelle BARUT, assistante administrative et d'accueil assurant le secrétariat de séance

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Thierry AUMAGE, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Célia AUZOU, architecte

Benoît CLARET, président de la Chambre d'Agriculture

Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques

Francis DOUILLET, vice-président de SOLIHA Ardèche

Hélène LACROIX, trésorière du bureau du CAUE de l'Ardèche

Marie MERIC, représentant la Chambre d'Agriculture

Fabienne MUÑOZ, présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Régis PERIER, représentant la Chambre d'Agriculture

Céline VIDALLET, représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes

Laure VIGNERON, représentant la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche

Le Président ouvre la séance en énumérant la liste des excusés et en proposant un tour de table avec l'arrivée de Robert DUCHAMP représentant le syndicat des architectes de l'Ardèche au CA du CAUE.

1. Présentation du film lauréat Valeurs d'exemples « aménagement paysager Pont d'Aubenas »

Les 11 CAUE de la Région Auvergne Rhône Alpes, regroupés en Union Régionale des CAUE, ont organisé en 2023 la deuxième édition du palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement : Valeurs d'exemples®.

Jérôme DAMOUR précise que l'objectif est de valoriser les réalisations de qualité en architecture et aménagement, valoriser les pratiques, les dynamiques d'acteurs et de professionnels investis dans les territoires, et donner des clés de lecture d'un cadre de vie en évolution.

Plusieurs catégories sont récompensées pour chaque édition (espaces publics petites/grandes communes, équipements publics, logements, etc.). Un film est réalisé pour chaque projet lauréat.

Les aménagements paysagers réalisés à Pont d'Aubenas sur la commune d'Aubenas ont été primés dans la catégorie « aménagements paysagers commune de plus de 2000 habitants ».

Il invite à visionner le film valorisant cette démarche.

Le projet de réaménagement du quartier de Pont d'Aubenas est exemplaire pour le CAUE de l'Ardèche sur plusieurs volets :

- Transformation des espaces publics en mobilisant les futurs usagers dans la conception et la « main à la pâte ». Travail en étroite collaboration entre le maître d'ouvrage et l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- Source d'inspiration pour des aménagements d'espaces publics intégrant les enjeux écologiques et sociaux : végétalisation.
- Réalisation illustrant les enjeux d'adaptation au changement climatique et de valorisation de ressources locales.

La remise des prix a eu lieu à Belleville en Beaujolais en présence de Jérôme DAMOUR, de Brigitte MOREL et de Robert ROUX. Ce dernier précise qu'étaient présents la DREAL, la DRAC qui sont des partenaires financiers ainsi que les Présidents et directeurs des CAUE Auvergne Rhône Alpes. Cela permet de tisser des liens et envisager des actions futures.

Le travail en commun des architectes et du maître d'oeuvre est primordial.

Brigitte MOREL ajoute qu'il serait enrichissant de montrer les autres films des réalisations primées lors de prochains conseils d'administration.

Conseil d'administration du 14 décembre 2023

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex

Tél: 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr

CF

2/8

Christian FEROUSSIER ajoute qu'il faudrait se servir de ce film comme exemple car la mobilisation des usagers qui co-construisent est essentielle dans la réussite du projet. Guy BOUCHER souligne aussi l'intérêt des démarches participatives.

Le trophée sera remis à Aubenas le 20 décembre prochain en présence du Président du CAUE, du maire et de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Un Prix du public est également remis dans chaque département. En Ardèche, la construction du centre d'hébergements touristiques de La Bastide sur la commune de Jaujac a été primée. La maîtrise d'œuvre a été assurée par l'agence Estève et Dutriez.

2. Conseil d'administration du 19 octobre 2023 : validation du compte rendu.

Le compte rendu du CA du 19/10/2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Budget

3.1 Convention pluriannuelle avec le Département

Christian FEROUSSIER rappelle le travail entrepris par le CAUE et le Département pour co-construire cette convention.

Lors de la séance de la commission permanente du 08 décembre dernier et du vote du budget, les élus ont affirmé leur soutien au CAUE qui a toute sa place dans l'ingénierie départementale. La convention cadre de moyens et d'objectifs a été votée à hauteur de 800 000 euros de 2024 à 2027.

C'est une projection sereine qui assure une stabilité au CAUE et permet une activité du CAUE sur 2024/2027 avec le maintien des compétences de l'équipe. Il est satisfait de la décision prise car il a fallu convaincre.

Le partenariat : le temps de mobilisation en ingénierie pour des projets communs entre le Département et le CAUE pourra être estimé à 0,5 ETP (équivalent temps plein) par an d'appuis qui intègre l'action « bons plan(t)s ». Ce temps sera défini en juin et en octobre de chaque année. L'accompagnement des collectivités reste prioritaire dans les actions du CAUE.

Une vigilance sur la charge de travail du CAUE reste de mise.

Le Président remercie l'équipe du CAUE et le comptable.

Suite à la question de Jean-François VILVERT, le Président répond que les contrats de travail n'ont pas été abordés lors de cette séance.

Il s'agissait de pérenniser les emplois et de maintenir les contrats existants à hauteur de 11,3/11,6 ETP.

3.2 Présentation budget prévisionnel 2024

Rappel atterrissage 2023 : conforme à la situation transmise au CA du 19/10

Les charges s'élèvent à 882 671 € (996 105 € présentés en juin)

- les charges de fonctionnement sont d'un montant de 167 982 €
A noter : stabilité
- Les charges liées au personnel (ensemble des salaires et charges de l'équipe technique) sont de 694 952 €.
A noter : capacités ressources humaines maintenues (prolongation CDD Kévin DOUSSAINT et ajustements temps de travail), moins de dépenses car : CDI urbaniste « Anaïs PIOLET » non renouvelé, temps de latence dans le recrutement du remplaçant de Vincent LHERM, remboursement de l'arrêt maladie de Guylaine MAGNIEZ.
Intégration prime de partage de la valeur pour 2024 intégrée sur le bulletin de salaire 2023 (non chargée en 2023), 400 euros par salariés temps plein, coût 4 280 €.
- Le programme d'actions est sur un montant de dépenses de 19 737 €.

Conseil d'administration du 14 décembre 2023

A noter : actions non réalisées en 2023 ou moins de dépenses que prévues, présences de provisions antérieures pour un montant de 11 550 € pour deux actions qui ne seront pas nécessaires (co-financement LEADER).

Le montant des recettes s'élève à 911 791 €.

- 700 000 euros proviennent de la taxe départementale d'aménagement (+100 000 euros par rapport à 2022).
- les conventions signées avec les collectivités en 2023, 83 521 € sont attendus.
- les adhésions, 16 620 € sont attendus
- 29 921 € proviennent des subventions liées au programme d'actions.

Résultat estimé positif avec + 29 120 €. Résultat essentiellement dû à l'évolution de la masse salariale ainsi que des actions non lancées ou moins consommatrices.

Fonds associatif qui serait de 297 630 euros fin 2023.

Prévisionnel 2024

LES CHARGES :

Les charges s'élèveront à 1 022 870 €.

- les charges de fonctionnement sont d'un montant de 171 255 €.

A retenir :

- inflation estimée à +3% en moyenne
- intégration augmentation gaz et loyer
- Stabilité globale des autres charges (pas de nouvelles dépenses). Vigilance si renouvellement photocopieur

- Le programme d'actions est sur un montant de dépenses de 100 500 € avec co-financement à mobiliser.

Les actions les plus importantes financièrement sont :

- Etudiants en résidence (15 000 €)
- AAP centre bourg (40 000 €)
- Etudes partenariales « formes urbaines denses » (15 000 €)
- Offre pédagogique : stage (4 000 €)
- Urba sessions (4 000 €)
- RDV du CAUE : conférence, accueil expositions (4 000 €)
- Bons plants (3 000 €)
- Réseau départemental du paysage (3 000 €)
- Nouveaux outils de communication (3 000 €)

- Les charges liées au personnel sont de 751 115 €. 72 % du budget sert à financer les salaires.

Cette somme sert principalement à financer l'ensemble des salaires et charges de l'équipe technique, y compris salaire architecte-conseiller « fonds vert » pour 7 414 €

Nota : 769 238 dans le prévisionnel 2023, 694 952 € dans le réalisé fin 2023 : la différence est liée au retard de recrutement + non renouvellement CDI urbaniste + arrêt maladie longue durée non remplacé

LES RECETTES :

Le montant des recettes s'élève à 1 022 875 € provenant notamment :

- 800 000 euros de la taxe départementale d'aménagement. 80 % des recettes proviennent de la taxe départementale.
- conventions signées avec les collectivités : 94 500 € sont attendus de la part des Communes et Intercommunalités.
- adhésions, 18 200 € sont attendus.
- 64 000 € proviennent des subventions liées au programme d'actions (Europe, Etat).

Sur cette base, le résultat de l'exercice 2024 serait à l'équilibre.

Conseil d'administration du 14 décembre 2023


Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche


2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex


Tél: 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr



Perspectives 2025/2028

Principales dépenses : évolution masse salariale via le point d'indice et l'inflation sur charges. La convention collective ayant pris fin début décembre 2023, la revalorisation du point d'indice n'est plus possible dans ce cadre là.

Le President rappelle qu'en bureau il a été décidé de ne pas revenir sur les acquis de l'ancienne convention collective. Tout sera mis en œuvre dans un intérêt commun par rapport à une grille salariale future dans une volonté du CA de reconnaître les compétences des salariés.

Le Président attend les retours de la FNCAUE.

Les déficits futurs sont attendus à hauteur de 40000 euros annuel sur les 3 prochaines années.

Ils sont absorbable par le fonds associatif sur 2025/2026/2027.

Le fonds associatif sera à 173 914 euros fin 2027.

Des négociations seront engagées à partir de 2027 pour le budget 2028.

L'équipe peut être rassurée, le CAUE maintient ce qui se fait aujourd'hui.

Sandrine CHAREYRE tient à rappeler la validation en bureau de l'engagement à conserver pour les salariés les acquis de l'ancienne convention collective, un écrit du Président en ce sens le confirme.

Jérôme DAMOUR précise que 100 000 euros sont prévus dans le programme d'actions . Il faudra chercher des financements (LEADER ou auprès de l'Etat) 20 000 euros d'auto financement ont été prévus en moyenne de 2024 à 2027.

Robert Roux demande si dans l'action reconquête des centres bourgs estimée à 40 000 euros le financement ne vient que du CAUE. Jérôme DAMOUR répond que du financement LEADER sera recherché pour 1 euro mis par le CAUE, 4 euros pourraient être reversés par le LEADER.

Wesley BAUDEZ questionne par rapport aux charges liées au personnel : en 2022 l'équipe du CAUE est restée quelques mois sans direction, il y a eu de nombreux arrêts maladie, une charge non négligeable de travail a été endossée par le reste de l'équipe. En 2022 une demande avait été faite pour qu'il y ait un petit geste financier auprès de l'équipe, ce geste est toujours attendu. Une annonce de 400 euros par salarié vient d'être annoncée qui va dans le bon sens et il remercie le Président. C'est une prime de partage de la valeur donc non chargée, on ne va pas le retrouver dans notre retraite ni nos impôts, cela ne coûte pas si cher au CAUE et à côté de cela on a un delta de plus de 130 000 euros par rapport au prévisionnel 2023, sur 130000 euros 4000 sont redistribués aux salariés, les chiffres semblent disproportionnés. De plus la charge de travail a été très dense sur 2023 avec une implication forte des salariés.

Le Président entend cette remarque, il répond qu'une prime de 400 euros nets « prime Macron » est mise cette année par salarié, c'est important. En 2022 des chèques cadeaux ont été attribués. Tout un travail a été mené pour pérenniser les emplois sur les quatre prochaines années. Il faut conserver une réserve sur le fonds associatif pour ne pas se retrouver en difficulté. Il va attendre de voir l'évolution de la convention collective pour prendre toute décision. Il estime que les salariés sont correctement rémunérés aujourd'hui même si l'inflation est réelle. Il faut rester cohérent par rapport à la situation actuelle et à venir. Les 800 000 euros obtenus n'ont pas été évidents à obtenir.

Wesley BAUDEZ répond que l'équipe en est consciente, que cela a été difficile pour l'équipe depuis 2 ans et qu'il y a eu une implication très forte de l'équipe sur la charge de travail et sur la baisse des dépenses. 30 000 euros de différence sur le budget de fonctionnement ce qui n'est pas négligeable quand l'inflation est de 5 à 7 %.

Le Président répète que en l'état actuel avec une convention votée le 8 décembre et non encore signée, il ne peut aller au-delà des décisions prises.

Jean-François VILVERT demande si le CAUE est compétitif par rapport aux métiers du secteur privé : si ce n'était pas le cas les salariés pourraient être tentés d'aller dans le privé, car les postes du CAUE ne seraient pas attractifs. Le Président répond que le CAUE n'a rien à envier aux autres structures publiques il ne peut répondre par rapport au privé.

Wesley BAUDEZ rappelle que le CAUE est une structure privée et qu'il serait intéressant de comparer le privé avec le privé. Le Président répond qu'il a comparé avec les autres CAUE, il demandera les salaires des métiers du privé pour avoir une comparaison.

Brigitte MOREL rappelle que le CA s'est battu pour avoir 200 000 euros en peu de temps, certes il y a l'inflation mais il fallait montrer au Département que le CAUE pouvait tenir un budget. Il faut

Conseil d'administration du 14 décembre 2023

être réaliste par rapport à ce dont on dispose.

Le Président ajoute que 200 000 euros attribués à une structure satellite du Département cela n'a été fait nulle part et ce n'est pas neutre. Robert ROUX précise que cette somme c'est la taxe d'aménagement.

Christian FEROUSSIER précise qu'au 1^{er} janvier, 1 % de hausse de salaire sera appliquée à tous les salariés alors que rien ne l'oblige car il n'y a plus de convention collective gérant cela. En 2024 les choses pourront être reconsidérées

M. BOUCHER demande si les salariés ont un ratio par rapport à un volume de l'affaire quand le CAUE conventionne avec une commune

Jérôme DAMOUR répond que le calcul du montant de la convention dépend du nombre d'habitants et du potentiel fiscal de la commune.

Le Président ajoute que le CAUE n'a pas pour but de faire payer plus cher les collectivités, sinon le tarif n'est plus attractif.

Wesley BAUDEZ demande des signaux clairs auprès de l'équipe. Le Président rappelle que les signaux c'est 400 euros de prime fin 2023 et une augmentation de 1 % au 1^{er} janvier 2024 alors que rien ne l'imposait.

Sandrine CHAREYRE ajoute pour rassurer le personnel, que la question des RH est discutée à chaque séance du bureau du CAUE. Les membres du bureau sont conscients que le CAUE fonctionne grâce à l'expertise de l'équipe : les signaux précédemment décrits ont été réfléchis et le 1 % pourra être réévalué en cours d'année dès que l'on aura plus de vision.

Le Président ajoute que la mise en place du télétravail, le maintien de l'équipe en place prouvent la réponse favorable du CA aux demandes faites.

Wesley BAUDEZ répond que si les choix étaient argumentés, il les entendrait mieux. Pour le Président toutes les mesures annoncées plus haut sont concrètes.

Patrick FOURCHEGU ajoute que si on ne peut faire de comparatif avec les métiers du privé pour l'instant dans les mêmes conditions il est intéressant de savoir. Jean-François VILVERT répond que le sujet est bien là et que les salaires sont certainement plus attractifs dans le privé

Jérôme DAMOUR précise qu'il existe différentes structures plus ou moins grandes dans le privé, il entend la charge de travail, il y a beaucoup de sollicitations, cela prouve la reconnaissance du CAUE. Il faut arriver à répondre de manière qualitative. Une des priorités de l'exécutif était de maintenir l'équipe, les compétences. La modération salariale est liée au maintien des RH.

Robert DUCHAMP, qui est de la génération qui a mis en place les CAUE en 1977, diplômé à la même époque, architecte conseiller du CAUE à ses débuts, demande comment se passe le détail du versement de la taxe d'aménagement dans le budget et que se passe t-il si les permis de construire chutent.

Jérôme DAMOUR répond que le Département reverse une partie de la taxe au CAUE et une partie à la politique des Espaces Naturels Sensibles du département. A travers le projet de convention pluriannuelle, il y a une garantie des 800 000 euros quoi qu'il arrive.

Robert DUCHAMP revient sur le débat sur la compétitivité : il ne comprend pas la compétitivité entre le CAUE structure privée qui fonctionne avec de l'argent public et les petites structures privées du département : les agences d'architecture.

En tant que représentant du syndicat des architectes de l'Ardèche, il sera très vigilant pour qu'il n'y ait pas de concurrence sur les missions semblables. Le CAUE ne doit pas assurer des missions de maîtrise d'oeuvre. Il n'y a donc pas de compétitivité.

Les élus doivent avoir une subjectivité, ils peuvent avoir un goût pour l'architecture. Aujourd'hui c'est interdit par le code des marchés publics. Pour lui on ne choisit pas un architecte avec des tableurs.

Jérôme DAMOUR répond que le CAUE propose un accompagnement en amont pour aider les communes à définir leur projet et à choisir une équipe de maîtrise d'oeuvre.

4. Ressources humaines

Jérôme DAMOUR fait un point d'actualité sur la convention collective nationale des CAUE qui a pris fin le 1^{er} décembre 2023.

Le Président, suite à la décision du CA du 19/10/2023, s'est engagé à maintenir les dispositifs contenus dans la convention collective échue et a rédigé un courrier en ce sens à l'attention du CSE.

Selon les propositions de la FNCAUE deux dispositions seront intégrées :

Conseil d'administration du 14 décembre 2023

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unle
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex

Tél: 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr



- une recommandation patronale concernant les avantages strictement issus des anciennes dispositions de la convention collective nationale ADITIG dont les thèmes devraient être : la classification, les rémunérations minimales, les garanties frais de santé et prévoyance. Le document sera transmis le vendredi 15 décembre et s'imposera aux adhérents, conservant ainsi un socle commun précieux pour le réseau, le temps du vide conventionnel.
- une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) type permettant au CAUE l'Ardèche de maintenir tout ou partie des dispositions de la CCN précédemment appliquées. Elle sera adressée par la FNCAUE aux CAUE/ URCAUE, chaque CAUE s'emparera ou non de tout ou partie de ses éléments. Celle-ci reprend les autres points supra-légaux, de l'ancien texte de la CCN ADITIG.

En ce qui concerne l'affiliation et les cotisations aux caisses de retraite complémentaire (Agirc-Arcco et sur IIRCANTEC), aucun changement.

En complément de ces dispositions, un accord d'entreprise propre au CAUE pourrait être mis à l'étude durant l'année 2024 sur les points suivants : l'aménagement du temps de travail, le régime des heures supplémentaires et complémentaires, l'organisation du travail en temps partiel, les préavis de démission dans les contrats de travail.

Sandrine CHAREYRE fait un point sur les recrutements en cours :

- **Architecte conseil stratégie bâtimentaire**

Sa mission sera de mettre en œuvre des feuilles de route sur le patrimoine immobilier communal : renforcement des performances environnementales et adaptation au changement climatique, amélioration du cadre de vie, mutualisation et optimisation du parc immobilier.

Le financement : « Fonds vert » à 80 %, 20 % à la charge du CAUE

Les auditions sont prévues le 24 janvier. Le jury sera composé de Robert ROUX, Hélène LACROIX qui se sont proposés. Le Président ouvre ce dernier à toute personne du CA intéressée. Jean-François VILVERT est intéressé pour y participer.

Des communes (notamment Chassiers) sont déjà identifiées.

Jérôme DAMOUR précise que ce travail va en partie soulager les architectes conseillers de certaines sollicitations.

Jean-François VILVERT demande si cet architecte recruté va travailler avec la DDT ou sera autonome. Jérôme DAMOUR répond qu'il y aura un comité de pilotage CAUE/DDT. Pour les communes ce sera plus facile d'obtenir la DETR ensuite. Le SDE intervient sur l'aspect énergétique mais non sur l'affectation des bâtiments.

- **Stagiaire « catalogue formes urbaines denses et qualitatives »**

Sa mission sera d'identifier des opérations denses et qualitatives ayant valeur d'exemple. La date limite des candidatures est fixée au 20 décembre 2023.

Financement à 100 % par la DDT.

- **Poste paysagiste Kévin DOUSSAINT**

Recrutement en 2022 pour CDD 12 mois prolongé de 6 mois (fin CDD mars 2024).

Enjeu maintien ressources humaines du CAUE :

- en réponse aux sollicitations espaces publics
- en appui projet d'urbanisme
- en intervention sur offre pédagogique

Compétences reconnues. Proposition de transformation CDD en CDI.

5. Projet d'orientation / fil rouge 2024

Jérôme DAMOUR présente en détail ce point en commentant les 22 actions du tableau projeté. Le Projet d'orientation a été validé lors de l'AG du 8 juin 2023.

Conseil d'administration du 14 décembre 2023

2 thématiques guident le fil rouge de ce projet : l'urbanisme favorable à la santé (température, qualité de l'air, besoin de beauté de l'architecture ou de l'aménagement, partage et mixité de l'espace public) et l'adaptation au changement climatique (reconquête du bâti existant, notion de réemploi des bâtiments et matériaux, travail sur les matériaux locaux et biosourcés, gestion de l'eau végétalisation).

Ces 2 thèmes sont à intégrer dans les accompagnements des collectivités. Ils seront à décliner dans chaque action et dans les rendez-vous et animations organisés durant l'année.

Il faudra faire attention à la charge de travail de l'équipe cela implique de phaser et optimiser les accompagnements nombreux des collectivités. Actuellement chaque sollicitation fait l'objet d'une visite rapide suivie d'un délai de 6 mois avant le commencement du travail du CAUE.

Brigitte MOREL demande comment chaque intervention est calibrée en temps pour éviter toute surcharge et avertir la collectivité du délai d'attente. Jérôme DAMOUR répond qu'une réflexion est en cours à ce sujet sans perdre en qualité de rendu.

L'auto financement des actions est en moyenne de 20 000 euros de 2023 à 2026.

Brigitte MOREL demande s'il est possible pour des questions d'économie, de temps passé, d'échanger des expos avec d'autres CAUE.

Wesley BAUDEZ répond que c'est ce qui se fait. Il y a des expos programmées du CAUE mais aussi des archives départementales. En 2023, il y a eu la création de 2 expos en interne qui vont tourner dans les CAUE, sur le département, les 2 années suivantes pas de programmation prévue. Les 2 expos de 2023 vont tourner sur le département, une forme plus légère existe. Les modules en bois sont conçus pour rester minimum un mois dans un lieu et qu'il y ait un temps d'animation autour.

6. Questions diverses

Groupe de travail « communication » : réunion reportée au 05 février à la place du bureau.

Les membres du CA qui viennent à toutes ces réunions et qui ne sont pas défrayés par leur commune ou l'organisme qui les missionne et qui viennent à titre privé peuvent être défrayés par le CAUE. Une fiche de défraiement sera disponible.

Prochain CA (hors vacances scolaires) : Proposition jeudi 18 avril

Prochaine AG : Proposition du vendredi 07 juin intervenant extérieur / visite de site/ couplé avec la Journée nationale de l'agriculture ? Visite d'un équipement public exemplaire et récent type cantine par exemple Vernosc les Annonay ou Davézieux.

Hervé OZIL demande suite au décès de M.DELUBAC comment se passe son remplacement. Célia AUZOU architecte déjà en place siégera maintenant en tant que personne qualifiée à la place de M.DELUBAC.

Hervé OZIL rappelle la demande qu'un membre du PAH siège au CA du CAUE.

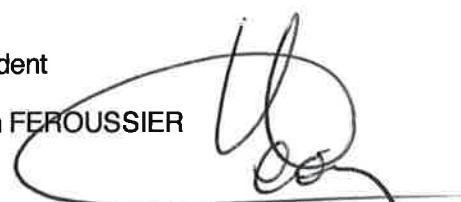
Jérôme DAMOUR présente un diaporama en images sur l'activité très riche du CAUE en 2023. Notamment sur la 1ère journée départementale des paysages à Mirabel qui a réuni 80 personnes avec une conférence de Bertrand FOLLÉA sur les dynamiques paysagères, des ateliers thématiques, le lancement de l'expo paysages mobilisés. Une fresque d'une facilitatrice graphique relatant les débats de cette journée est visible au CAUE.

Brigitte MOREL souligne l'intérêt de cette approche par le paysage, comment les habitants peuvent s'impliquer pour placer par exemple les énergies renouvelables en toute acceptation.

L'ordre du jour étant épousé, Christian FEROUSSIER remercie les participants de leur attention, lève la séance à 20 heures et invite les administrateurs à partager un verre de l'amitié.

Le Président

Christian FEROUSSIER



Conseil d'administration du 14 décembre 2023

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 - 07001 PRIVAS Cedex

Tél: 04 75 64 36 04
accueil@caue07.fr
www.caue07.fr

